

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1349**

commune (s) :

objet : Avenant de transfert de la société Girod Line au profit de la société Signaux Girod Rhône-Alpes

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

**Bureau du 18 janvier 2010****Décision n° B-2010-1349**

objet : <b>Avenant de transfert de la société Girod Line au profit de la société Signaux Girod Rhône-Alpes</b>
service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2009, enregistré le 19 octobre 2009, la société Girod Line a cédé à la société Rangheard la branche complète de son activité de signalisation horizontale de son établissement de Vaultx en Velin. L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er octobre 2009.

Il a également été adopté, lors de l'assemblée générale du 1er octobre 2009, le changement de dénomination sociale de la société Rangheard en société Signaux Girod Rhône-Alpes à compter du 1er octobre 2009, la société Signaux Girod Rhône-Alpes prenant en conséquence l'ensemble des marchés, conventions ou contrats que la société Girod Line a conclu.

Le siège social de la société Signaux Girod Rhône-Alpes est situé au 82, rue Elisée Reclus - Parc des Pivolles - à Décines Charpieu (69153).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Signaux Girod Rhône-Alpes à se substituer ainsi à la société Girod Line dans le marché communautaire dont elle est mandataire à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine et non soldé est concerné :

- n° 092 606 J : Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Lot n° 2.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit avenant ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit avenant de transfert au bénéfice de la société Signaux Girod Rhône-Alpes.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.**